

# Pour un réexamen des modalités de collecte des déchets encombrants dans le territoire Vallée Sud - Grand Paris

**Destinataire :** Jean-Didier BERGER, Président de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris

## Historique

Avant 2020, dans toutes les communes du territoire, on pouvait se séparer de ses déchets encombrants de plusieurs façons :

- en les déposant dans la rue un jour fixé chaque mois par quartier, avec un calendrier annuel préétabli,
- en les apportant dans une déchetterie fixe ou mobile du territoire,
- pour les déchets toxiques (peinture, solvants, herbicides, bombes aérosols...) en les apportant à un camion se déplaçant en plusieurs points de la ville 2 samedis par mois.

A partir de 2020, et progressivement dans toutes les communes du territoire jusqu'à 2024, la collecte mensuelle des déchets encombrants a été supprimée et remplacée par une collecte à la demande. De plus toutes les déchetteries mobiles ont été supprimées, comme annoncé dans le magazine ONZE de Vallée Sud - Grand Paris (VSGP) de l'automne 2023 page 10.

## Quels sont les problèmes posés par la collecte des encombrants à la demande ?

Ce nouveau service qui pourrait s'avérer plus efficace qu'auparavant pose finalement plus de problèmes pour les habitants et est plus polluant que l'ancien système de collecte.

### 1. Le nouveau système est plus compliqué pour les habitants :

- Dans le système nouvellement mis en place, il faut se connecter sur le site de [VSGP](#) et choisir : [GESTION DES DECHETS](#), puis choisir [Service Vallée Sud Recycle](#). Ceci est un problème pour les personnes qui ne disposent pas d'un ordinateur, ou qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique.
- Cependant on peut faire la demande par téléphone, mais joindre un correspondant s'avère souvent difficile, faute d'interlocuteur, et il est nécessaire d'appeler à plusieurs reprises.
- Dans les deux cas, il faut soit, décrire sur le site les objets à faire enlever ou soit, par téléphone en donner le détail précis. On doit estimer le volume de chaque encombrant, et on ne peut pas dépasser 3 m<sup>3</sup> par enlèvement.

.../...

- Les produits toxiques (peinture usagée, produits ménagers avec symboles dangereux...) sont acceptés MAIS il faut les mettre dans des emballages transparents fermés hermétiquement ce qui n'est pas une solution facilement applicable pour de nombreuses raisons (gros seaux de peinture...).
- In fine, on reçoit un QR Code à imprimer, ou si c'est par téléphone, on doit noter un numéro de ramassage à apposer sur les encombrants.

A noter que même pour les 2 déchèteries fixes du territoire (Meudon et Verrières le Buisson), il faut créer un compte sur le site de VSGP et prendre un rendez-vous au ¼ d'heure près !

## **2. Le nouveau système ne serait-il pas plus polluant ?**

2a) Avec le nouveau système, il y a désormais des camions d'enlèvement qui circulent chaque jour dans les communes en fonction des rendez-vous.

Cela n'empêche pas les déchets sauvages, voire il est accentué. Certains déchets restent longtemps sur la voirie en attendant que les communes réagissent pour mobiliser du personnel et un véhicule pour les enlever. On peut voir chaque jour des déchets encombrants disposés dans les rues sans trop savoir si un enlèvement a été prévu ou s'il s'agit d'un dépôt sauvage.

Cela donne le sentiment d'une ville plus sale, où les déchets éparpillés dans les rues sont plus visibles et plus fréquents.

La complexité du ramassage à la demande et de la dépose dans les déchèteries fixes incite les habitants aux dépôts sauvages, ou inappropriés, tels que des déchets toxiques, électriques ou autres dissimulés dans les ordures ménagères !

Par exemple, à Fontenay aux Roses, où ce système a été mis en place en 2021, le maire adjoint en charge de l'Espace Public et de la Voirie, a fait un article expliquant que la ville est obligé de ramasser sur 2023 plus de 200 tonnes de dépôts sauvages ([La propreté pour chacun](#)).

2b) Malgré la description fine du type d'encombrants quand on remplit le questionnaire ou le décrit au téléphone, lors de la collecte, tous les types de déchets sont mélangés, sauf les gros électroménagers qui ont une collecte séparée.

## **3. Que demandent les associations et les signataires de cette lettre ?**

Certes, même si des habitants approuvent la nouvelle méthode de ramassage pour des raisons personnelles bien spécifiques : déménagements, travaux, emplois du temps, ... les signataires de ce courrier souhaitent que soit créé un groupe de travail regroupant les responsables du sujet à VSGP, les associations signataires, pour analyser les difficultés mentionnées dans cette lettre et voir comment on pourrait y remédier.

.../...

En attendant la mise en place de ce groupe de travail, les signataires vous transmettent, ci-dessous, un certain nombre d'interrogations sur les impacts de ce choix :

- de façon générale, quels sont les moyens d'évaluation mis en œuvre par VSGP ?
- malgré les annonces de VSGP, sur le poids recueilli des déchets encombrants à la demande, il y a-t-il un bilan comparatif (avant/après) :
  - sur les poids recueillis ?
  - sur les coûts économiques ?
  - sur les avantages écologiques en termes de tris, de traitement et de recyclage ?
  - Comment les encombrants sont-ils triés et quelle part est recyclée aujourd'hui.

En outre, d'autres problématiques suscitent notre questionnement :

- Quid des déchets non pris en compte par le ramassage à la demande : textiles, pneus, éléments vitrés, matériaux d'isolation du type amiante ?
- Les 2 déchetteries fixes de VSGP vont-ils entraîner un flux supplémentaire de véhicules sur les 2 localisations ?
- Quelle peut être l'évolution de la gestion sur les dépôts sauvages ?
- Comment les personnels de ramassage gèrent-ils les déchets supplémentaires ajoutés par des personnes tierces profitant d'un dépôt répertorié pour y rajouter leurs propres encombrants notamment du fait de la nouvelle procédure plus contraignante qu'auparavant ?
- Quid du fonctionnement de la future ressourcerie à l'échelle du Territoire ?
- La perte de l'anonymat des dépôts (à la demande ou dans les déchetteries fixes), serait-il un préalable à une taxation personnalisée ?

**Associations signataires :**

- Association CIVIFAR (Fontenay aux Roses)
- Association Fontenay Environnement et Transition